

COMMUNIQUE DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE EN REGION WALLONNE

Objet : Crise COVID 19 : Plan wallon de suivi et d'actions (dans les secteurs santé et action sociale) en cas de rebond ou de nouvelle épidémie – Opérationnalisation.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Gouvernement de Wallonie a pris acte le 25 juin dernier de la note d'orientation du Plan wallon de suivi et d'actions en cas de rebond ou de nouvelle épidémie. Treize mesures y étaient référencées.

Aussi je tiens à vous informer que ce 16 juillet, le Gouvernement wallon a, sur ma proposition, adopté une importante phase d'opérationnalisation des actions de ce plan. Au total, près de 13 millions d'euros supplémentaires viennent d'être dégagés pour 2020 et les années suivantes afin de mettre en place ces mesures préventives.

Parmi celles-ci, figurent des mesures spécifiques aux structures résidentielles :

La création de 8 équipes mobiles pluridisciplinaires (OST-Outbreak Support Team) pour disposer d'une plus grande réactivité d'intervention en cas de développement de foyers infectieux au niveau local, dans les structures d'accueil et d'hébergement mais aussi dans les quartiers ou les communes de Wallonie. Un appel à projets sera lancé d'ici la fin du mois de juillet pour composer ces 8 équipes qui devront être constituées au plus tard pour le 15 octobre, trois d'entre elles devant déjà être opérationnelles pour le 1^{er} septembre. Constituées de médecins, d'infirmiers et de fonctions de supports en lien avec les réseaux hospitaliers, elles viendront compléter les équipes d'intervention de l'Aviq qui sont déjà mobilisables.

Pour mettre en place ce dispositif, un budget complémentaire total de plus de 2,4 millions d'euros vient d'être dégagé par le Gouvernement.

Des protocoles entre les réseaux hospitaliers et les structures d'hébergement (maisons de repos, de soins psychiatriques, structures résidentielles pour personnes en situation de handicap, etc.). Chacun des 8 réseaux hospitaliers établis en Wallonie est, dès à présent, invité à conclure des conventions de collaboration avec toutes les structures d'accueil et d'hébergement présentes sur le territoire couvert par le réseau. Ces conventions, attendues pour la mi-septembre, reprendront notamment des missions d'appui en matière de prévention, de formation, d'accompagnement en gériatrie, d'hygiène hospitalière, de psychiatrie... Pour soutenir ces collaborations, le Gouvernement a dégagé un montant de 100.000 euros par réseau hospitalier. Un comité d'évaluation va également être mis en place pour suivre l'évolution de ces conventions ainsi que leur impact.

Un médecin coordinateur dans chaque maison de repos et un refinancement pour cette fonction essentielle. Jusqu'à présent, seules les maisons de repos et de soins disposaient de médecins coordinateurs en leur sein.

En Wallonie, 127 établissements sur 602 n'avaient donc pas de médecin attitré. J'ai souhaité dégager près de 7 millions d'euros complémentaires afin que chaque établissement puisse avoir un médecin. Par ailleurs, cette fonction médicale spécifique aux maisons de repos sera revalorisée financièrement et structurellement sur base d'un calcul lié au financement public des établissements pour aînés. Comme vous le savez, cela n'avait plus été le cas depuis 2003. Différents décrets seront modifiés pour concrétiser cette mesure.

En cas de crise sanitaire, il sera procédé à la désignation d'un médecin de référence dans chaque structure d'hébergement pour personnes en situation de handicap, dans les maisons d'accueil pour public fragilisé comme les sans-abris, les femmes victimes de violences, etc. Ces médecins auront des missions spécifiques et ponctuelles en cas de crise. Un budget d'un million d'euros est prévu pour opérationnaliser cette décision pour fin septembre.

La constitution d'un stock stratégique de matériel de protection en Wallonie : un stock dynamique d'équipements de protection personnelle est actuellement constitué par la Région pour couvrir au moins 3 mois de besoins des institutions dont elle a la compétence. La Wallonie dispose aujourd'hui d'un stock complet de masques FFP2, de la plupart des masques chirurgicaux nécessaires, de tabliers et de blouses. Des commandes sont en cours ou seront réalisées prochainement pour compléter ce stock d'ici septembre.

Un soutien financier de la Wallonie aux structures d'hébergement médico-sociales en difficulté : toute infrastructure de soins en difficulté de trésorerie pourra faire appel et obtenir de l'aide de la part de Wallonie-Santé, l'opérateur de soutien financier au secteur médico-social wallon.

J'ai également souhaité mettre sur pied des **mesures préventives destinées à l'ensemble de la population**.

Un budget avoisinant les 500.000 euros a été dégagé par le Gouvernement pour mettre en place un projet d'**application numérisation de tracing** au niveau interfédéral. A ce jour, le marché de développement de l'application de tracing a été lancé. Les entités fédérées viennent de réceptionner 4 offres recevables qui sont en cours d'analyse. Le soumissionnaire sera désigné la semaine prochaine pour développer l'application qui devrait être fonctionnelle d'ici la fin septembre.

Il s'agira également de procéder au renforcement de la cellule des maladies infectieuses de l'AVIQ chargée de surveiller, prévenir et protéger les personnes de l'évolution du Covid-19 en Wallonie. Un premier renforcement de la cellule avait déjà été opéré début mars 2020 pour faire face à la crise portant ainsi la cellule à 10 ETP. Les capacités en personnel vont encore être augmentées de 5 ETP pour cette cellule qui travaille 7 jours/7, 24h/24 et dispose notamment de la possibilité de confiner certaines zones locales ; 3 médecins et 2 infirmiers devraient rejoindre l'équipe très prochainement. Les profils de fonction sont en cours de rédaction, les offres d'emplois seront bientôt disponibles.

Enfin, un plan prévention et vaccination « grippe et covid » sera mis en œuvre pour l'automne. Conformément aux recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, la Wallonie conseillera la vaccination contre la grippe aux personnes à risques de complication (femmes enceintes, patient âgé présentant une affection chronique, toute personne de plus

de 65 ans séjournant en institution, etc.) et celles vivant au sein du même domicile, le personnel du secteur de la santé et les personnes entre 50 et 64 ans. Les experts craignent en effet un rebond du coronavirus couplé à l'arrivée de la grippe avec de potentiels effets collatéraux sur la santé des personnes et une saturation de nos structures de soins.

Nous avons donc souhaité dégager un budget complémentaire de près de 600.000 euros pour mener une campagne d'information et garantir l'accès à la vaccination pour les 77.000 résident.e.s des établissements collectifs pour personnes âgées et handicapées.

Ces mesures participent aux efforts que nous menons sans relâche dans le cadre de cette crise sanitaire inédite.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans le cadre des concertations que nous avons voulues permanentes.

Je reste, tout comme mon Cabinet, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christie MORREALE

Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

- 2, rue Kefer – 5100 Jambes
- +32 (0)81 234 111
- christie.morreale@gov.wallonie.be

